

INFORMATION SUR « LEED 2009 » - CANADA & U.S.

En 2009, le USGBC a lancé à nouveau sa série de systèmes d'évaluation et a harmonisé les deux systèmes LEED NC (pour « *New Construction* ») et LEED CS (pour « *Core and Shell* ») en un seul guide de référence. Le CBDCA fait de même et lance les systèmes LEED Canada NC (nouvelle construction) 2009 et LEED Canada NE (noyau et enveloppe) 2009, maintenant fusionnés en un seul guide référence ainsi qu'en un seul système d'évaluation facile à utiliser.

CERTIFICATION LEED CANADA NC ET LEED CANADA NE

Pour obtenir la certification LEED, le projet du demandeur doit satisfaire à toutes les conditions préalables et aux crédits lui permettant d'obtenir le nombre de points minimum pour le niveau de certification souhaité en vertu de LEED Canada pour les nouvelles constructions ou de LEED Canada pour le noyau et l'enveloppe. Les projets devront satisfaire aux exigences de la version en vigueur au moment de leur inscription.

Les demandes de certification (documents à soumettre) doivent satisfaire aux exigences indiquées sur le site Web du CBDCA pour le système d'évaluation utilisé, ainsi que dans le guide de référence LEED Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables et dans les lettres types de LEED Canada NC / NE.

Caractéristiques de LEED

Les systèmes d'évaluation des bâtiments durables LEED sont fondés sur la participation volontaire et le consensus, et sont donc tributaires du marché. Basés sur une technologie existante et éprouvée, ils évaluent la performance environnementale de l'ensemble du bâtiment pendant tout le cycle de vie de l'immeuble, en fournissant une norme définitive sur ce qui constitue un bâtiment écologique au niveau de la conception, de la construction et de l'exploitation.

Les systèmes d'évaluation LEED sont conçus pour évaluer les bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels nouveaux et existants. Ils s'appuient sur des principes énergétiques et environnementaux reconnus, et créent un équilibre entre les pratiques établies et connues, et les nouveaux concepts.

Le processus de pondération des crédits LEED 2009 se fonde sur les paramètres suivants, qui garantissent l'uniformité et l'aptitude à l'usage entre les différents systèmes d'évaluation :

- | Tous les crédits LEED valent un point au minimum.
- | Tous les crédits LEED sont des nombres entiers positifs et n'incluent ni fraction ni valeur négative.
- | Tous les systèmes d'évaluation LEED possèdent 100 points de base. Les crédits d'Innovation en design (ou exploitation) et de priorité régionale offrent cependant la possibilité d'obtenir jusqu'à dix points de bonification.
- | Chaque crédit reçoit des points en fonction de l'importance relative des impacts du bâtiment.

En fonction des critères ci-dessus, le processus de pondération des crédits LEED 2009 comporte trois étapes. Une explication complète du système de pondération des crédits LEED est présentée sur le site Web du USGBC à www.usgbc.org.

Veillez nous contacter, au 1 800 804-5666, pour de plus amples renseignements sur la façon dont les produits de Portes Baillargeon peuvent vous aider à atteindre vos objectifs en projets LEED. Demandez le département du marketing ou des soumissions pour les détails ou pour recevoir une soumission.

Référence : Canada Green building Council : LEED® CANADA POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET LES RÉNOVATIONS IMPORTANTES 2009, LEED® CANADA POUR LES PROJETS DE NOYAU ET ENVELOPPE 2009, SYSTÈME D'ÉVALUATION

CERTIFICATIONS LEED 2009

Les conditions préalables et les crédits de *LEED Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes 2009* et *LEED Canada pour les projets de noyau et enveloppe 2009* portent sur sept domaines :

Aménagement Écologique des Sites (AÉS)	26 points possibles
Gestion Efficace de l'Eau (GEE)	10 points possibles
Énergie et Atmosphère (ÉA)	35 points possibles
Matériaux et Ressources (MR)	14 points possibles
Qualité des Environnement Intérieur (QEI)	15 points possibles
Innovation et Design (ID)	6 points possibles
Priorité Régionale (PR)	4 points possibles
Total pour le projet	110 points possibles

Les certifications en vertu des systèmes *LEED Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes 2009* et *LEED Canada pour les projets de noyau et enveloppe 2009* sont accordées selon l'échelle suivante :

40-49 points = Certifié **60-79 points = Or**
50-59 points = Argent **80 points et plus = Platine**

Le CBDCA reconnaît les bâtiments qui atteignent l'un de ces niveaux par la remise d'un certificat de certification officiel.

*Voir : Aide-mémoire « LEED 2009 » – Canada & U.S. pour tous les détails des points

OPPORTUNITÉS DE CRÉDITS « LEED 2009 » - CANADA & U.S.

CATÉGORIE LEED 2009 CANADA & U.S.	CRÉDIT ET DESCRIPTION	EXIGENCES	ÂME CREUSE	ÂME EN PANNEAU DE PARTICULE RÉGULIER	ÂME EN AGRIFIBRE	ÂME EN BOIS DE COMPOSITE LVL	ÂME EN BOIS DE COMPOSITE LSL	PORTE COUPE-FEU ÂME EN MINÉRAL	PORTE INSONORISANTE ÂME ACOUSTIQUE CERTIFIÉE	
Matériaux et ressources (MR)	MR 3 (1-2 PTS) Réutilisation des matériaux	Consacrer au moins 5 % (1 point) ou 10 % (2 points) du coût total des matériaux de construction pour l'achat de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés .	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	
	Consultez nos options de spécifications dans nos fiches techniques.									
	MR 4 (1-2 PTS) Contenu recyclé	Utiliser des matériaux ayant un contenu recyclé post-consommation et de la moitié du contenu pré-consommation constituée au moins 10 % (1 point) ou 20 % (2 points) de la valeur totale des matériaux du projet. La valeur du contenu recyclé d'un ensemble de matériaux est déterminée selon le pois de l'ensemble qui est ensuite multiplié par le coût de l'ensemble pour déterminer la valeur du contenu recyclé.	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie
	Consultez nos options de spécifications dans nos fiches techniques.									
	MR 5 (1-2 PTS) Matériaux régionaux	Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été extraits, recueillis, récupérés et traités dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du site de fabrication finale . Démontrer que le site de fabrication finale de ces produits est situé dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du chantier de construction . Si seule une fraction d'un produit ou d'un matériau est extraite, recueillie, récupérée, traitée et fabriquée localement , seul le pourcentage (par poids) de ces produits doit être pris en compte pour établir la valeur régionale. Le pourcentage minimum de matériaux régionaux est de 20% au Canada et 10% aux États-Unis (1 point) ou 30% au Canada et 20% aux États-Unis (2 points).	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie
Consultez nos options de spécifications dans nos fiches techniques.										
MR 6 (1 PT) Matériaux rapidement renouvelables	Utiliser des matériaux et des produits de construction rapidement renouvelables (faits de plantes qui sont typiquement récoltés au maximum tous les dix ans) pour 2,5 % de la valeur totale de tous les produits et matériaux de construction utilisés dans le projet, en se basant sur le coût. Le mobilier peut être inclus au calcul, à la condition qu'il soit inclus de manière cohérente dans les crédits. MR 3 : Réutilisation de matériaux à MR 7 : Bois certifié.	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas	Se qualifie	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas	Ne se qualifie pas	
MR 7 (1 PT) Bois certifié (FSC)	Utiliser un minimum de 50% (établi sur la base du coût) de matériaux et de produits à base de bois certifié selon les principes et critères du Forest Stewardship Council (FSC) pour les produits et matériaux à base de bois. Ces produits comprennent, sans s'y limiter, les pièces de bois de charpente, les planchers, les sous-planchers, les portes en bois et autres finis en bois. Inclure les matériaux installés de manière permanente dans le projet. Les produits du bois acheté pour utilisation temporaire dans le projet peuvent être inclus au calcul, au choix de l'équipe de projet. Le cas échéant, tous les matériaux de ce type doivent être inclus au calcul. Le mobilier peut être inclus également s'il est inclus avec uniformité dans les crédits MR 3 : Réutilisation des matériaux au crédit MR 7 : Bois certifié.	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	
Consultez nos options de spécifications dans nos fiches techniques.										



OPPORTUNITÉS DE CRÉDITS « LEED 2009 » - CANADA & U.S.

CATÉGORIE LEED 2009 CANADA & U.S.	CRÉDIT ET DESCRIPTION	EXIGENCES	ÂME CREUSE	ÂME EN PANNEAU DE PARTICULE RÉGULIER	ÂME EN AGRIFIBRE	ÂME EN BOIS DE COMPOSITE LVL	ÂME EN BOIS DE COMPOSITE LSL	PORTE COUPE-FEU ÂME EN MINÉRAL	PORTE INSONORISANTE ÂME ACOUSTIQUE CERTIFIÉE	
Qualité des environnements intérieurs (QEI)	QEI 3.2 OPTION 2 (1 PT) Plan de la gestion de la QAI: Avant l'occupation	Analyse de l'air: Une fois la construction achevée et avant l'occupation du bâtiment , réaliser des analyses de la QAI pour recueillir des données de base, en utilisant les protocoles d'analyse conformes au « Compendium of Methods for the Determination of Air Pollutants in Indoor Air » de l'Environmental Agency (EPA) des États-Unis et conformes aux détails additionnels fournis dans le guide de référence LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables.	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	
	Consultez nos options de spécifications dans nos fiches techniques.									
	QEI 4.1 (1 PT) Matériaux à faibles émissions: adhésifs et produits d'étanchéité	Tous les adhésifs et produits d'étanchéité utilisés à l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) doivent satisfaire certaines exigences dans la mesure où elles s'appliquent à la portée du projet.	Non applicable							
	QEI 4.4 (1 PT) Matériaux à faibles émissions: Bois composite et adhésifs pour stratifiés (NAUF)	Les produits de bois composite et les produits à base de fibres agricoles utilisés à l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) ne doivent contenir aucune résine d'urée-formaldéhyde ajoutée . Les adhésifs de complexage pour stratifiés utilisés pour fabriquer sur place et en atelier des assemblages en bois composite et en produits à base de fibres agricoles ne doivent contenir aucune résine d'urée-formaldéhyde ajoutée . Les produits de bois composite et les produits à base de fibres agricoles sont définis comme suit : panneaux de particules, panneaux de fibre de bois à densité moyenne (MDF), contreplaqué, panneaux de paille de blé, panneaux de carton-paille, substrats de panneaux et âmes de portes.	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie
	Consultez nos options de spécifications dans nos fiches techniques.									
QEI 8.1 (1 PT) Lumière naturelle	Fournir aux occupants du bâtiment un lien entre les espaces intérieurs et l'extérieur en introduisant la lumière naturelle dans les espaces régulièrement occupés du bâtiment: Par l'utilisation de l'une des quatre options suivantes, s'assurer qu'au moins 75% des espaces régulièrement occupés ont accès à la lumière naturelle: - Option 1: Simulation - Option 2: Voie prescriptive - Option 3: Mesures - Option 4: Combinaison d'options	Selon la spécification et l'utilisation du verre								
QEI 8.2 (1 PT) Vues	Fournir aux occupants du bâtiment un lien entre les espaces intérieurs et l'extérieur en introduisant des vues sur l'extérieur dans les espaces régulièrement occupés du bâtiment: Ménager les lignes de vue directes vers l'environnement extérieur pour les occupants du bâtiment, au moyen de vitrage donnant sur l'extérieur entre 0,76 mètres et 2,3 mètres (30 pouces et 90 pouces) au-dessus du plancher fini dans 90% de tous les espaces régulièrement occupés.	Selon la spécification et l'utilisation du verre								

OPPORTUNITÉS DE CRÉDITS « LEED 2009 » - CANADA & U.S.

CATÉGORIE LEED 2009 CANADA & U.S.	CRÉDIT ET DESCRIPTION	EXIGENCES	ÂME CREUSE	ÂME EN PANNEAU DE PARTICULE RÉGULIER	ÂME EN AGRIFIBRE	ÂME EN BOIS DE COMPOSITE LVL	ÂME EN BOIS DE COMPOSITE LSL	PORTE COUPE-FEU ÂME EN MINÉRAL	PORTE INSONORISANTE ÂME ACOUSTIQUE CERTIFIÉE
Innovation en Design (ID 1)	ID 1 MODE 2 (1-3 PTS) Innovation en Design: Performance exemplaire	Atteindre une performance exemplaire dans un crédit existant qui prévoit la performance exemplaire telle que décrite dans le guide de référence LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables . Un point pour performance exemplaire est obtenu lorsque le projet double les exigences du crédit et/ou atteint le pourcentage-seuil subséquent d'un crédit LEED® existant. Un point est attribué pour chaque performance exemplaire réalisée. Un maximum de 3 points peut être attribué en vertu du mode 2 – Performance exemplaire du crédit ID 1.	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie
			Consultez nos options de spécifications dans nos fiches techniques.						
Priorité régionale (PR 2)	PR 2 (1-3 PTS) Priorité régionale	Un maximum de 3 points peut être proposé en vertu de ce crédit qui a pour objet de permettre l'ajout de points pour récompenser la prise en compte d'une OU de plusieurs questions qui revêtent une importance environnementale régionale additionnelle. Pour obtenir le crédit Priorité régionale, le demandeur doit indiquer les crédits LEED qui ont une importance environnementale régionale additionnelle. Le projet doit obtenir le crédit de base et ensuite proposer ce crédit comme crédit de priorité régionale.	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie	Se qualifie
			Consultez nos options de spécifications dans nos fiches techniques.						
Contribution totale de points possibles			17 pts	17 pts	18 pts	17 pts	16 pts	17 pts	17 pts

AIDE-MÉMOIRE « LEED 2009 » - CANADA & U.S.

Client : _____

Projet : _____

Type de porte : _____

Date : _____

A	Aucun lien avec Portes Baillargeon – atteignable
B	Aucun lien avec Portes Baillargeon – possiblement atteignable
C	Aucun lien avec Portes Baillargeon – difficilement atteignable
	Relatif à Portes Baillargeon – atteignable

Ouï	?	Non			
			AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE DES SITES		26 POINTS
	A		C. préalable 1	Prévention de la pollution pendant la construction	Obligatoire
	A		Crédit 1	Sélection de l'emplacement	1
	B		Crédit 2	Densité de développement et lien avec la communauté	3 ou 5
	C		Crédit 3	Réaménagement de sites contaminés	1
	A		Crédit 4.1	Moyens de transport de remplacement : accès aux transports en commun	3 ou 6
	A		Crédit 4.2	Moyens de transport de remplacement : stationnement pour bicyclettes et vestiaires	1
	A		Crédit 4.3	Moyens de transport de remplacement : véhicules à faibles émissions et à haut rendement énergétique	3
	A		Crédit 4.4	Moyens de transport de remplacement : capacité de stationnement	2
	C		Crédit 5.1	Aménagement des sites : protéger ou restaurer les habitats	1
	B		Crédit 5.2	Aménagement des sites : maximiser les espaces verts	1
	B		Crédit 6.1	Gestion des eaux pluviales : contrôle de la quantité	1
	B		Crédit 6.2	Gestion des eaux pluviales : contrôle de la qualité	1
	A		Crédit 7.1	Aménagement du site visant à réduire les îlots de chaleur : éléments autres que les toitures	1
	B		Crédit 7.2	Aménagement du site visant à réduire les îlots de chaleur : toitures	1
	B		Crédit 8	Réduction de la pollution lumineuse	1

Ouï	?	Non			
			GESTION EFFICACE DE L'EAU		10 POINTS
	A		C. préalable 1	Réduction de la consommation d'eau	Obligatoire
	B		Crédit 1	Aménagement paysager économe en eau	2 ou 4
	B		Crédit 2	Technologies innovatrices de traitement des eaux usées	2
	A		Crédit 3	Réduction de la consommation d'eau	2 à 4

Ouï	?	Non			
			ÉNERGIE ET ATMOSPHÈRE		35 POINTS
	A		C. préalable 1	Mise en service de base des systèmes énergétiques du bâtiment	Obligatoire
	A		C. préalable 2	Performance énergétique minimale	Obligatoire
	A		C. préalable 3	Gestion fondamentale des frigorigènes	Obligatoire
	B		Crédit 1	Optimiser la performance énergétique	1 à 19
	B		Crédit 2	Système d'énergie renouvelable sur place	1 à 7
	B		Crédit 3	Mise en service améliorée	2
	B		Crédit 4	Gestion améliorée des frigorigènes	2
	B		Crédit 5	Contrôle et vérification	3
	B		Crédit 6	Électricité verte	2

AIDE-MÉMOIRE « LEED 2009 » - CANADA & U.S.

Oui	?	Non			
			MATÉRIAUX ET RESSOURCES		14 POINTS
	A		C. préalable 1	Collecte et entreposage des matériaux recyclables	Obligatoire
	C		Crédit 1.1	Réutilisation des bâtiments : conserver les murs, planchers et toits existants	1 à 3
	B		Crédit 1.2	Réutilisation des bâtiments : conserver les éléments intérieurs non structuraux	1
	A		Crédit 2	Gestion des déchets de construction	1 à 2
			Crédit 3	Réutilisation des matériaux	1 à 2
			Crédit 4	Contenu recyclé	1 à 2
			Crédit 5	Matériaux régionaux	1 à 2
			Crédit 6	Matériaux rapidement renouvelables	1
			Crédit 7	Bois certifié	1
			QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS		15 POINTS
	A		C. préalable 1	Performance minimale en matière de QAI	Obligatoire
	A		C. préalable 2	Contrôle de la fumée de tabac ambiante (FTA)	Obligatoire
	A		Crédit 1	Contrôle de l'apport d'air extérieur	1
	B		Crédit 2	Augmentation de la ventilation	1
	A		Crédit 3.1	Plan de gestion de la QAI : pendant la construction	1
			Crédit 3.2	Plan de gestion de la QAI : avant l'occupation	1
	A		Crédit 4.1	Matériaux à faibles émissions : adhésifs et produits d'étanchéité	1
	A		Crédit 4.2	Matériaux à faibles émissions : peinture et enduits	1
	A		Crédit 4.3	Matériaux à faibles émissions : revêtements de sol	1
			Crédit 4.4	Matériaux à faibles émissions : produits de bois composite et produits à base de fibres agricoles	1
	A		Crédit 5	Contrôle des sources intérieures d'émissions chimiques et des polluants	1
	B		Crédit 6.1	Contrôle des systèmes par les occupants : éclairage	1
	B		Crédit 6.2	Contrôle des systèmes par les occupants : confort thermique	1
	B		Crédit 7.1	Confort thermique : conception	1
	B		Crédit 7.2	Contrôle des systèmes par les occupants : confort thermique	1
	B		Crédit 8.1	Lumière naturelle et vues : lumière naturelle	1
	B		Crédit 8.2	Lumière naturelle et vues : vues	1
			INNOVATION ET PROCESSUS DE DESIGN		6 POINTS
			Crédit 1	Innovation en design	1 à 3
	A		Crédit 2	Professionnel agréé LEED®	1
			PRIORITÉ RÉGIONALE		4 POINTS
	B		Crédit 1.1	Bâtiment durable	1
			Crédit 2	Priorité régionale	1 à 3
			TOTAL POUR LE PROJET (ESTIMATION PRÉCERTIFICATION)		
40-49 points = Certifié 50-59 points = Argent 60-79 points = Or 80 points et plus = Platine					

